

Agence de foresterie du parc Algonquin
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

Agence de foresterie du parc Algonquin

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
États financiers	
État de la situation financière	6
État des résultats	7
État de l'évolution des soldes de fonds	8
État des flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers	10 - 23

Agence de foresterie du parc Algonquin

Exercice terminé le 31 mars 2026

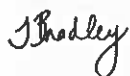
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction de l'Agence de foresterie du parc Algonquin est responsable de l'intégrité, de la cohérence, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers. Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, et la direction a exercé son jugement et établi les meilleures estimations possibles lorsqu'il y avait lieu, particulièrement lorsque les opérations touchant l'exercice comptable en cours ne peuvent être établies avec certitude avant des exercices ultérieurs. Les estimations et les hypothèses reposent sur l'expérience passée, les conditions actuelles et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances.

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que les documents financiers sont pertinents, fiables et exacts, et que les actifs sont comptabilisés et protégés de façon appropriée. Le système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Le conseil d'administration se réunit régulièrement afin de surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois par année pour examiner les états financiers et le rapport des auditeurs externes s'y rapportant, et il les recommande au ministère des Richesses naturelles pour approbation.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, nommé en vertu de notre loi habilitante, a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, comme il est indiqué dans son Rapport de l'auditeur indépendant. Le Bureau du vérificateur général a un accès complet et sans restriction au conseil d'administration pour discuter de son audit et des constatations connexes.



Tracey Bradley
Directrice générale

10 juillet 2026

Date



Jess Condon
Trésorière

10 juillet 2026

Date

Rapport de l'auditeur indépendant

**À l'Agence de foresterie du parc Algonquin
Et au ministre des Richesses naturelles**

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Agence de foresterie du parc Algonquin (« l'AFPA »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AFPA au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'AFPA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'AFPA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'AFPA a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AFPA.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et   value les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, con  ois et mets en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unis des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder mon opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- j'acquies une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'AFPA;
- j'appr  cie le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- je tire une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'AFPA    poursuivre son exploitation. Si je conclus    l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Mes conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de mon rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AFPA    cesser son exploitation;
- j'  value la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cie si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jeremy Blair', written in a cursive style.

Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

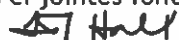
Toronto (Ontario)
Le 10 juillet 2026

Agence de foresterie du parc Algonquin

État de la situation financière

Au 31 mars 2026	Fonds d'administration	Fonds de renouvellement forestier (note1)	2026	2025
Actif				
Actif à court terme				
Trésorerie	2 548 584 \$	1 597 859 \$	4 146 443 \$	2 839 438 \$
Débiteurs (note 3)	5 035 602	1 146 602	6 182 204	5 765 901
Stocks	686 422	-	686 422	543 851
Frais payés d'avance	121 582	-	121 582	121 346
Total de l'actif à court terme	8 392 190	2 744 461	11 136 651	9 270 536
Immobilisations (note 4)	442 922	-	442 922	398 962
Total de l'actif	8 835 112 \$	2 744 461 \$	11 579 573 \$	9 669 498 \$
Passif et soldes de fonds				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer	1 736 580 \$	65 487 \$	1 802 067 \$	1 671 627 \$
Somme à payer à la Province de l'Ontario (note 2)	479 396	-	479 396	361 854
Apports reportés (note 5)	461 738	-	461 738	151 765
Total du passif à court terme	2 677 714	65 487	2 743 201	2 185 246
Obligation au titre des avantages sociaux futurs (note 6)	51 726	-	51 726	79 909
Total du passif	2 729 440 \$	65 487 \$	2 794 927 \$	2 265 155 \$
Soldes de fonds				
Grevés d'affectations externes (note 1)	-	2 678 974	2 678 974	2 416 637
Non affectés	6 105 672	-	6 105 672	4 987 706
Total des soldes de fonds	6 105 672	2 678 974	8 784 646	7 404 343
Total du passif et des soldes de fonds	8 835 112 \$	2 744 461 \$	11 579 573 \$	9 669 498 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers



Administrateur



Administrateur

Agence de foresterie du parc Algonquin

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026	Fonds d'administration	Fonds de renouvellement forestier	Total 2026	Total 2025
Produits				
Ventes de produits	19 872 028 \$	- \$	19 872 028 \$	19 651 781 \$
Routes (notes 2 et 5)	2 574 845	-	2 574 845	1 767 130
Autres produits (note 7)	1 732 012	483 900	2 215 912	904 219
Redevances de renouvellement forestier	-	2 076 545	2 076 545	1 943 193
Ventes de bois sur pied	691 651	-	691 651	469 289
Total des produits	24 870 536	2 560 445	27 430 981	24 735 612
Charges de programmes (note 11)				
Coûts directs des programmes	19 413 433	1 894 553	21 307 986	21 857 180
Droits de coupe sur le bois de la Couronne (note 2)	1 309 779	-	1 309 779	1 294 116
Entretien des routes d'accès public	654 312	-	654 312	292 840
Planification des opérations	290 808	-	290 808	351 474
Mesurage du bois	99 352	-	99 352	67 541
Total des charges de programmes	21 767 684	1 894 553	23 662 237	23 863 151
Excédent des produits sur les charges de programmes	3 102 852	665 892	3 768 744	872 461
Charges générales et administratives				
Salaires et avantages sociaux (notes 6 et 12)	1 457 434	319 462	1 776 896	1 632 036
Fournitures de bureau et divers	117 045	202	117 247	159 857
Amortissement des immobilisations	102 804	50 661	153 465	103 244
Créances irrécouvrables	102 485	-	102 485	72 652
Loyer des bureaux (note 10)	68 599	25 258	93 857	87 195
Assurances	49 816	-	49 816	54 233
Indemnités des administrateurs (note 2)	44 700	-	44 700	45 085
Services-conseils, juridiques et divers	19 868	-	19 868	69 341
Déplacements et formation du personnel	12 666	7 849	20 515	20 125
Relations publiques	6 450	-	6 450	10 790
Intérêts et frais bancaires	3 019	123	3 142	2 585
Total des charges générales et administratives	1 984 886	403 555	2 388 441	2 257 143
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 117 966 \$	262 337 \$	1 380 303 \$	(1 384 682) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers

Agence de foresterie du parc Algonquin

État de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

	Fonds de renouvellement forestier	Fonds d'administration	Total
Solde au début de l'exercice	2 416 637 \$	4 987 706 \$	7 404 343 \$
Excédent des produits sur les charges	262 337	1 117 966	1 380 303
Solde à la fin de l'exercice	2 678 974 \$	6 105 672 \$	8 784 646 \$

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

	Fonds de renouvellement forestier	Fonds d'administration	Total
Solde au début de l'exercice	2 797 635 \$	5 991 390 \$	8 789 025 \$
(Insuffisance) des produits sur les charges	(380 998)	(1 003 684)	(1 384 682)
Solde à la fin de l'exercice	2 416 637 \$	4 987 706 \$	7 404 343 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers

Agence de foresterie du parc Algonquin

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 380 303 \$	(1 384 682) \$
Ajustements pour éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	153 465	103 244
Gain sur la vente d'immobilisations	(116 759)	(74 790)
Diminution de l'obligation au titre des avantages sociaux futurs	(28 183)	-
	<u>1 388 826</u>	<u>(1 356 228)</u>
Variation des soldes du fonds de roulement :		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(416 303)	1 757 106
(Augmentation) diminution des stocks	(142 571)	43 096
(Augmentation) des frais payés d'avance	(236)	(47 277)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	130 440	(140 669)
Augmentation (diminution) de la somme à payer à la Province de l'Ontario	117 542	(134 313)
Augmentation des apports reportés	<u>309 973</u>	<u>82 160</u>
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	<u>1 387 671</u>	<u>203 875</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	(197 425)	(93 819)
Produit de la cession d'immobilisations	<u>116 759</u>	<u>74 790</u>
Flux de trésorerie nets (affectés aux) activités d'investissement en immobilisations	<u>(80 666)</u>	<u>(19 029)</u>
Augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice	<u>1 307 005</u>	<u>184 846</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>2 839 438</u>	<u>2 654 592</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>4 146 443 \$</u>	<u>2 839 438 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

Nature des activités	L'Agence de foresterie du parc Algonquin (l'Agence, AFA) est un organisme de la Couronne créé par le gouvernement de l'Ontario, le 4 janvier 1975, en vertu de la Loi de 1974 sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin. L'AFA est chargée de la gestion forestière du parc provincial Algonquin et est un organisme sans but lucratif. L'AFA est exonérée d'impôt en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.
-----------------------------	--

1. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable	Les états financiers de l'Agence sont préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris la série 4200 des normes applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public. Aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été présenté, car il n'y a rien à y présenter.
------------------------------	---

Comptabilité par fonds	Le Fonds d'administration rend compte des activités génératrices de produits et des activités administratives de l'Agence.
-------------------------------	--

Le Fonds de renouvellement forestier rend compte des activités de gestion forestière, y compris les travaux sylvicoles (note 7). Le fonds est grevé d'affectations externes par le ministère des Richesses naturelles.

À compter du 11 janvier 2023, l'Agence a renouvelé son entente avec le ministère afin d'exécuter des activités de renouvellement forestier, dont les principaux exemples sont la régénération artificielle et l'entretien des peuplements. Le financement de ces activités, selon le principe du recouvrement des coûts, provient des redevances de renouvellement forestier prévues par la Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne (LDFO) et de subventions du Fonds de réserve forestier. L'entente renouvelée expirera le 31 mars 2042.

L'entente exige que l'Agence maintienne un solde minimal de 1 500 000 \$ dans le Fonds de renouvellement forestier. À la fin de l'exercice, le solde du fonds s'établit à 2 678 974 \$ (2025 - 2 416 637 \$).

Aux termes de l'entente, les redevances de renouvellement forestier ne doivent servir qu'à l'exécution de travaux sylvicoles admissibles.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges de la période visée. Parmi les éléments importants faisant l'objet de telles estimations et hypothèses figure la détermination de la provision pour créances douteuses. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les débiteurs (voir la note 3) font l'objet d'une incertitude relative à la mesure en raison de l'exposition de l'Agence au risque de crédit lié à certains clients. Ces estimations sont revues périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ceux-ci sont présentés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Constatation des produits

Les produits tirés des ventes de produits, des ventes de bois sur pied et des redevances de renouvellement forestier sont constatés lorsque le bois est livré et que le client en prend possession et assume le risque de perte, que le recouvrement de la créance correspondante est probable, qu'il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord et que le prix de vente est déterminé ou déterminable.

L'Agence comptabilise les apports, qui comprennent les subventions gouvernementales, selon la méthode du report.

Les subventions de fonctionnement et les autres subventions se rapportent aux coûts de construction et d'entretien des routes d'accès forestières primaires et secondaires admissibles dont l'accès n'est pas réservé à l'industrie forestière.

Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produits de la période à laquelle elles se rapportent. Les subventions approuvées mais non reçues à la fin de la période sont constatées à titre de produits à recevoir. Les subventions se rapportant à des périodes futures sont reportées et constatées dans la période subséquente au cours de laquelle l'activité connexe est réalisée. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si les montants peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'affectations externes sont constatés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont constatées. Les apports affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés et amortis dans les produits selon la même méthode et aux mêmes taux que les immobilisations connexes.

Les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme très liquides dont l'échéance est de trois mois ou moins.
Stocks	Les stocks comprennent les stocks destinés à la vente et les stocks destinés à la consommation. Les stocks destinés à la vente, qui se composent de bois récolté non encore livré aux clients, sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend tous les frais d'acquisition engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, diminué des frais de vente applicables. Les stocks destinés à la consommation, qui se composent de gravier, de ponceaux et de peinture de martelage, sont comptabilisés au moindre du coût et du coût de remplacement, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend tous les frais d'acquisition engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.
Instruments financiers	Tous les instruments financiers sont classés dans l'une des deux catégories d'évaluation lors de la comptabilisation initiale : la juste valeur ou le coût / coût après amortissement. Les actifs financiers et les passifs financiers de l'Agence sont comptabilisés comme suit : La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués au coût après amortissement. Les débiteurs sont comptabilisés au coût après amortissement, diminué de toute provision pour moins-value. Des provisions pour moins-value sont constituées afin de présenter les débiteurs au moindre du coût après amortissement et de la valeur de recouvrement nette, lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement et de perte. Les variations des provisions pour moins-value sont constatées à l'état des résultats. Les créditeurs et charges à payer ainsi que la somme à payer à la Province de l'Ontario sont comptabilisés au coût après amortissement.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, diminué de l'amortissement cumulé. Le coût historique des immobilisations corporelles comprend les coûts directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à l'amélioration ou à la mise en valeur, ainsi que le coût estimatif du règlement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. L'amortissement commence lorsque l'immobilisation est prête à être utilisée (c'est-à-dire lorsqu'elle se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir être exploitée de la manière prévue par la direction).

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Matériel roulant	4 ans
Remorques	10 ans
Structures d'acier portatives	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel technique	10 ans
Mobilier et agencements	10 ans
Améliorations locatives	10 ans

Le coût des ponts et des routes d'accès est amorti sur le nombre estimatif de saisons d'exploitation pendant lesquelles les ponts et les routes seront utilisés, la période d'amortissement maximale étant de 10 ans. Les immobilisations de renouvellement forestier (composées du mobilier et des agencements, du matériel technique et informatique, du matériel roulant et des remorques) sont amorties selon la même méthode et aux mêmes taux que les immobilisations énumérées ci-dessus.

L'amortissement de l'exercice d'acquisition est calculé au prorata sur une base mensuelle, en fonction de la partie de l'exercice au cours de laquelle l'immobilisation a été détenue.

Les immobilisations font l'objet d'une réduction de valeur lorsque les conditions indiquent qu'elles ne contribuent plus à la capacité de l'Agence de fournir des services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui leur sont associés est inférieure à leur valeur comptable nette. Les réductions de valeur sont comptabilisées à titre de charges à l'état des résultats.

Répartition des charges

Les salaires et traitements sont répartis entre les catégories de dépenses lorsque ces coûts sont directement attribuables ou lorsqu'une base de répartition raisonnable et cohérente peut être établie. Les salaires et traitements qui peuvent être attribués précisément à un programme sont répartis en fonction du temps consacré et du taux horaire de l'employé. Lorsque le temps d'un employé est partagé entre plusieurs programmes, les coûts sont répartis selon la meilleure estimation de la direction.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

Avantages sociaux futurs

L'Agence offre des indemnités de cessation d'emploi aux employés admissibles pour les services rendus avant le 1er janvier 2016. Les coûts des indemnités de départ prévues par la Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario, L.O. 2006, chap. 35, annexe A et des droits à des vacances non utilisées acquis par les employés au cours de l'exercice sont constatés par régularisation dans les états financiers. Les coûts de toute indemnité de départ prévue par la loi sont constatés lorsqu'ils sont acquis par les employés admissibles.

L'Agence est un employeur participant au Régime de retraite de la fonction publique (RRFP), un régime interemployeurs à prestations déterminées parrainé exclusivement par la Province de l'Ontario. Lorsque des prestations sont offertes aux employés au moyen d'un régime interemployeurs à prestations déterminées, chaque entité participant au régime, à l'exception de l'entité promotrice, doit appliquer les normes relatives aux régimes à cotisations déterminées. Par conséquent, l'Agence constate une charge égale au montant des cotisations exigées au titre des services rendus par les employés au cours de la période. Toute cotisation impayée est constatée à titre de passif à l'état de la situation financière.

2. Opérations entre apparentés

L'Agence, en vertu des dispositions de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin est assujettie à la direction et au contrôle du ministère des Richesses naturelles (« le ministère »). Dans le cours normal de ses activités, l'Agence a conclu les opérations entre apparentés suivantes au cours de l'exercice :

- i. L'Agence a reçu 1 920 533 \$ (2025 - 1 474 290 \$) du ministère des Richesses naturelles en remboursement des coûts de construction et d'entretien des routes d'accès forestières primaires et secondaires admissibles dont l'accès n'est pas réservé à l'industrie forestière (voir la note 5);
- ii. L'Agence a versé des droits de coupe sur le bois de la Couronne au ministère;
- iii. L'Agence a reçu 654 312 \$ (2025 - 292 840 \$) du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour les coûts de construction et d'entretien des routes d'accès public admissibles.
- iv. L'Agence a reçu 1 164 999 \$ du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour le nettoyage et la restauration des dommages causés par une tempête dans le parc provincial Samuel De Champlain
- v. La Province de l'Ontario assume le coût des avantages complémentaires de retraite (voir la note 6c) acquis par les employés de l'Agence;
- vi. L'Agence a obtenu une marge de crédit renouvelable non garantie auprès de l'Office ontarien de financement.

Tous les soldes entre apparentés ont été comptabilisés à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties apparentées.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

2. Opérations entre apparentés (suite)

Le solde à payer à la Province de l'Ontario à la fin de l'exercice, soit 479 396 \$ (2025 - 361 854 \$), ne porte pas intérêt, n'est assorti d'aucune modalité de remboursement précise et découle des droits de coupe sur le bois de la Couronne. Les droits de coupe sur le bois de la Couronne sont engagés dans le cours normal des activités et sont versés au ministère. Tout montant dû par l'Agence à la fin de l'exercice est comptabilisé à titre de somme à payer à la Province de l'Ontario à l'état de la situation financière. Les soldes de fin d'exercice sont normalement réglés en totalité au cours du premier trimestre de l'exercice suivant.

La charge totale au titre des droits de coupe de la Couronne pour l'exercice s'est élevée à 1 309 779 \$ (2025 - 1 294 116 \$).

La rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'Agence s'est élevée à environ 44 700 \$ (2025 - 45 085 \$) au cours de l'exercice.

3. Débiteurs

	2026	2025
Créances clients	4 801 775 \$	4 098 079 \$
Droits de coupe facturables et autres	1 527 226	1 740 474
Débiteurs bruts	6 329 001	5 838 553
Moins : provision pour créances douteuses	(146 797)	(72 652)
Total des débiteurs	6 182 204 \$	5 765 901 \$

Le total des débiteurs comprend un montant de 1 146 602 \$ (2025 - 963 513 \$) qui se rapporte au Fonds de renouvellement forestier. Il s'agit des sommes dues par les clients au titre des droits de coupe de renouvellement forestier découlant des ventes de bois.

Agence de foresterie du parc Algonquin
Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

4. Immobilisations

	2026			2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Ponts et routes d'accès	5 346 799 \$	5 346 799 \$	- \$	5 346 799 \$	5 346 799 \$	- \$
Structures d'acier portatives	963 000	923 526	39 474	963 000	907 819	55 181
Immobilisations de renouvellement forestier	468 823	287 024	181 799	359 213	277 810	81 403
Matériel roulant	234 776	180 268	54 508	266 941	173 957	92 984
Matériel technique	193 565	159 724	33 841	193 565	151 848	41 717
Matériel informatique	259 739	162 851	96 888	238 323	128 486	109 837
Mobilier et agencements	44 578	35 711	8 867	44 578	34 471	10 107
Améliorations locatives	56 750	29 205	27 545	52 822	45 653	7 229
Remorques	12 550	12 550	-	12 550	12 046	504
Total des immobilisations	7 580 580 \$	7 137 658 \$	442 922 \$	7 477 851 \$	7 078 889 \$	398 962 \$

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

5. Apports reportés

Les apports reportés représentent les fonds grevés d'affectations externes qui ont été reçus mais non dépensés et qui se rapportent à des charges d'exercices futurs.

Les variations des apports reportés à des exercices futurs s'établissent comme suit :

	Construction et entretien des routes (note 2)	Entretien des routes d'accès public (note 2)	Total 2026	Total 2025
Solde au début de l'exercice	- \$	151 765 \$	151 765 \$	69 605 \$
Montants reçus au cours de l'exercice	1 920 533	964 285	2 884 818	1 849 290
Montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice	(1 920 533)	(654 312)	(2 574 845)	(1 767 130)
Solde à la fin de l'exercice	- \$	461 738 \$	461 738 \$	151 765 \$

6. Avantages sociaux futurs

(a) Régime de retraite interemployeurs

L'Agence offre des prestations de retraite à tous ses employés par sa participation au Régime de retraite de la fonction publique (le « RRFP »), un régime de retraite interemployeurs à prestations déterminées parrainé exclusivement par la Province de l'Ontario. La formule de calcul des prestations de retraite est fondée sur le salaire moyen des cinq années les mieux rémunérées du participant et sur ses années de service. Les prestations de retraite sont indexées en fonction des variations de l'indice des prix à la consommation afin d'offrir une protection contre l'inflation. Les prestations du régime sont financées par les cotisations des employeurs participants, des employés et de la Province, ainsi que par les revenus de placement. Les participants au régime versent normalement de 8 à 12 pour cent de leur salaire au régime, et les employeurs participants versent des cotisations équivalentes. Aucun changement important n'a été apporté au régime au cours de la période.

Les paiements de l'Agence pour l'exercice, soit 163 188 \$ (2025 - 171 537 \$) sont inclus dans les salaires et avantages sociaux à l'état des résultats.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

6. Avantages sociaux futurs (suite)

(b) Indemnités de cessation d'emploi

L'Agence offre des indemnités de cessation d'emploi aux employés admissibles. Tous les employés à temps plein embauchés avant le 1er avril 2014 ont droit à une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service continu auprès de l'Agence effectuée avant le 1er janvier 2016, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé. L'obligation totale au titre des indemnités de départ acquises s'élève à 51 726 \$ (2025 - 79 909 \$).

(c) Avantages complémentaires de retraite

Le coût des autres avantages postérieurs à l'emploi qui ne sont pas des prestations de retraite incombe à la Province de l'Ontario, une partie apparentée, et n'est donc pas constaté par régularisation ni inclus dans les présents états financiers.

7. Autres produits

	Fonds d'administration	Fonds de renouvellement forestier	Total 2026	Total 2025
Restauration du parc provincial Samuel De Champlain	1 164 999 \$	- \$	1 164 999 \$	- \$
(i)				
Revenus d'intérêts	449 962	51 402	501 365	266 206
Fonds de réserve forestier(ii)	-	389 805	389 805	537 754
Gain sur la vente d'actifs	74 066	42 693	116 759	74 790
Autres	42 985	-	42 984	25 469
	1 732 012 \$	483 900 \$	2 215 912 \$	904 219 \$

- (i) Aux termes d'une entente conclue avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, l'Agence a reçu 1 164 999 \$ pour contribuer à la restauration du Parc provincial Samuel De Champlain après qu'un événement météorologique survenu en juin 2025 y a causé des dommages importants.
- (ii) L'Agence a reçu 389 805 \$ (2025 - 537 754 \$) du Fonds de réserve forestier (le « Fonds ») en remboursement de dépenses de sylviculture admissibles. Le Fonds a été établi en 1995 en vertu de la Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne (LDFO) afin de gérer le financement des dépenses de sylviculture dans les forêts de la Couronne où des ressources forestières ont été détruites ou endommagées par le feu ou par des causes naturelles.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

8. Risques liés aux instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte à l'autre partie en manquant à une obligation. Le risque de crédit de l'Agence découle de ses actifs financiers, notamment la trésorerie et les débiteurs. Tous les dépôts de trésorerie sont détenus auprès d'institutions financières. Les débiteurs de l'Agence sont dus par divers clients et par des organismes gouvernementaux.

L'Agence gère son risque de crédit en incluant des modalités et conditions contractuelles visant à protéger ses intérêts dans la mesure du possible et en surveillant les risques de façon continue.

La recouvrabilité des comptes est évaluée annuellement par l'Agence et une provision pour créances douteuses est comptabilisée lorsqu'il y a lieu. Les montants en souffrance à la fin de l'exercice s'établissent comme suit :

	2026				
	Total	Courant	31-60 jours	61-90 jours	Plus de 91 jours
Créances clients	5 942 658 \$	3 924 327 \$	1 036 193 \$	321 594 \$	660 544 \$
Charges recouvrables	386 343	386 343	-	-	-
Débiteurs bruts	6 329 001	4 310 671	1 036 193	321 594	660 544
Moins : provision pour créances douteuses	(146 797)	(5 208)	-	-	(141 589)
Débiteurs nets	6 182 204 \$	4 305 462 \$	1 036 193 \$	321 594 \$	518 955 \$

	2025				
	Total	Courant	31-60 jours	61-90 jours	Plus de 91 jours
Créances clients	5 306 249 \$	2 975 326 \$	1 394 657 \$	199 501 \$	736 765 \$
Charges recouvrables	532 304	532 304	-	-	-
Débiteurs bruts	5 838 553	3 507 630	1 394 657	199 501	736 765
Moins : provision pour créances douteuses	(72 652)	(2 743)	(1 344)	-	(68 565)
Débiteurs nets	5 765 901 \$	3 504 887 \$	1 393 313 \$	199 501 \$	668 200 \$

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

8. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Aucun changement important n'est survenu par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition au risque de crédit ou les politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer ce risque.

À la fin de l'exercice, 84 % du solde des créances clients est dû par cinq clients (2025 - 88 %), tous du secteur de l'industrie forestière.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un gouvernement éprouve de la difficulté à honorer les obligations liées à ses passifs financiers. L'Agence est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et charges à payer et des sommes à payer à la Province de l'Ontario. L'Agence atténue ce risque en surveillant les mouvements de trésorerie et les sorties de fonds prévues au moyen d'une budgétisation rigoureuse et en maintenant des soldes de trésorerie suffisants à court terme en cas de sorties de fonds imprévues.

Tous les créditeurs et charges à payer ainsi que les sommes à payer à la province sont exigibles dans un délai de 6 mois (2025 - 6 mois).

Aucun changement important n'est survenu par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition au risque de liquidité ou les politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer ce risque.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs financiers et les passifs financiers assortis de taux d'intérêt variables exposent l'Agence au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. L'Agence est exposée à ce risque par l'intermédiaire de sa facilité de crédit.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

9. Facilité de crédit

Au cours de l'exercice, l'Agence a obtenu une marge de crédit renouvelable non garantie (la « facilité ») auprès de l'Office ontarien de financement (« OOF »), une partie apparentée assujettie au contrôle commun de la Province de l'Ontario, afin de répondre à ses besoins de trésorerie d'exploitation à court terme.

La facilité est assortie d'une limite maximale d'emprunt de 3 000 000 \$. Au 31 mars 2026, l'Agence n'avait effectué aucun prélèvement sur la facilité.

Les emprunts effectués aux termes de la facilité portent intérêt à un taux variable, majoré des frais de recouvrement des coûts de 0,38 % et d'un écart commercial théorique de 0,6 %, composés trimestriellement. Le taux variable est le taux de l'Ontario à la date de chaque avance consentie aux termes de la facilité; il est déterminé par l'OOF et reflète le taux des bons du Trésor à trois mois de l'Ontario. Tous les montants avancés, y compris le capital et les intérêts, doivent être remboursés annuellement à la date de remboursement, soit le 1er septembre de chaque année de la durée du prêt.

La période d'avance de la facilité est de trois ans à compter de la date d'entrée en vigueur du 4 décembre 2025.

L'Agence est tenue de respecter certaines clauses restrictives non financières établies par l'OFA. L'Agence respectait toutes les exigences au 31 mars 2026.

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

10. Engagements

Au cours de 2025, l'Agence a conclu un contrat de location renouvelé pour ses locaux de Huntsville. Le bail de deux ans a commencé le 1er avril 2025 et expire le 31 mars 2027.

Au cours de 2026, l'Agence a conclu un contrat de location renouvelé pour ses locaux de Pembroke. Le bail d'un an a commencé le 1er janvier 2026 et expire le 31 décembre 2026.

Les paiements de location totaux de l'exercice s'élèvent à 93 857 \$ (2025 - 98 447 \$). De ce montant, 61 069 \$ visait les locaux de Huntsville et 32 165 \$ visait les locaux de Pembroke.

	<u>Engagements locatifs</u>
2027	<u>87 844 \$</u>

11. Charges par objet

	Fonds d'administration	Fonds de renouvellement forestier	Total 2026	Total 2025
Entrepreneurs forestiers	16 124 580 \$	- \$	16 124 580 \$	16 197 344 \$
Entretien des routes	3 079 579	-	3 079 579	2 647 711
Droits de coupe de la Couronne	1 309 779	-	1 309 779	1 294 116
Entrepreneurs en sylviculture	-	863 191	863 191	1 388 934
Salaires saisonniers et avantages sociaux	156 694	387 858	544 552	606 131
Salaires permanents et avantages sociaux	415 803	-	415 803	515 728
Location de matériel	368 309	-	368 309	92 474
Fournitures et matériaux	74 713	262 809	337 522	463 937
Véhicules	214 810	117 213	332 023	326 603
Sous-traitants en martelage	-	262 732	262 732	286 085
Experts-conseils	17 799	-	17 799	18 586
Cotisations et abonnements	4 890	-	4 890	4 914
Divers	14	750	764	10 924
Déplacements et formation du personnel	714	-	714	-
	<u>21 767 684 \$</u>	<u>1 894 553 \$</u>	<u>23 662 237 \$</u>	<u>23 863 151 \$</u>

Agence de foresterie du parc Algonquin

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

12. Répartition des charges administratives

Les salaires et traitements imputés aux charges de programmes pour la période se sont élevés à 2 192 700 \$ (2025 - 2 139 951 \$), comme suit :

	2026	2025
Coûts directs des programmes	97 944 \$	124 601 \$
Planification des opérations	197 808	302 803
Entretien des routes d'accès public	109 052	75 000
Mesurage du bois	10 999	5 511
Administration et autres	1 776 896 \$	1 632 036 \$
	2 192 699 \$	2 139 951 \$

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Ces reclassements comprennent :

- i) La composante « Investi en immobilisations » des « Soldes de fonds » a été combinée à la composante « Non affectés » afin de s'harmoniser avec la présentation des « Soldes de fonds » de l'exercice considéré à l'État de la situation financière et à l'État de l'évolution des soldes de fonds.
- ii) La composante « Routes », auparavant incluse dans les « Autres produits », est présentée séparément à l'État des résultats sous la rubrique Produits.